

ASSEMBLEE GENERALE 2011

- Convocation -

Comme indiqué sur votre carte de pêche, notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le dimanche 11 décembre 2011 au Cellier, salle William Turner, à partir de 10 heures (parcours fléché).

Ordre du jour

- ❖ *Procès verbal de l'assemblée générale 2010 ;*
- ❖ *Rapport d'activités ;*
- ❖ *Rapport financier définitif de 2010 et provisoire de 2011 ;*
- ❖ *Rapport du vérificateur aux comptes ;*
- ❖ *Rapport moral ;*
- ❖ *Prix de la carte et des licences de pêche 2012 ;*
- ❖ *Interventions des personnalités ;*
- ❖ *Questions diverses (*) ;*
- ❖ *Remise de récompenses ou distinctions*
- ❖ *Verre de l'amitié.*

(*) Il vous est demandé d'adresser au siège social (par mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 1er décembre 2011 dernier délai. Ces remarques seront abordées lors de l'A.G.

Est jointe à cette convocation une charte de l'adhérent de l'association. Il vous est demandé, si vous l'acceptez, de remettre ce document, signé, lors du retrait de vos licences.

Attention !

L'enregistrement des présences à cette Assemblée Générale (qui nous permettra de rembourser les 10 € du ticket de présence), sera effectué entre **9 h 00 et 10 h 00**, selon les modalités suivantes :

- a) Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2011.
(Cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)
- b) **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne.
(Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "**présence**")
- c) Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'AG 2011 pour **cas de force majeure**, les 10 € du ticket de présence seront remboursés contre justification jugée acceptable par le Conseil d'Administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège de notre association à l'adresse suivante :

ADAPAEF-PNMA de L-A Chez M. René BÉRARD Le Moulin de Quiheix 44390 NORT SUR ERDRE
--

Un délai de ***deux mois*** sera accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **11 février 2012 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Toutes ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un Conseil d'Administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement de ces 10 €, ***au plus tard le 15 mars 2012***.

Le Président
Signé Gilles CHOSSON

